

# Organisons-nous contre la destruction du droit d'asile allemand!

Par WELCOME2WUPPERTAL | publié: 22. Septembre 2015. Traduction par no lager halle

Cher-e-s ami-e-s, le gouvernement allemand est en train d'avancer encore une réforme de la loi sur l'asile et il est très important que les réfugiés vivants en Allemagne sachent de quoi il s'agit. Pour cette raison, nous avons traduit ce résumé en français.

*\* Ceci est un bref résumé des aspects les plus importants de la nouvelle ébauche de la loi allemande sur l'asile. Elle a été publiée le 17 septembre. Le résumé est tiré d'une déclaration de l'ONG allemande PRO ASYL.*

*L'ébauche prévoit des mesures incisives dans les domaines de séjour, d'asile et le droit social. L'adoption de cette loi et son entrée en vigueur entraîneront, entre autres, les conséquences suivantes:*

1. Tous les réfugiés qui sont touchés par le règlement Dublin III, c'est-à-dire un autre État membre est responsable de leurs procédures d'asile, ne recevront aucune aide sociale selon la loi correspondante («Asylbewerberleistungsgesetz»). Ils ne recevront rien de plus qu'un billet de retour à l'état responsable et quelque chose à manger pour le voyage. Ils n'obtiendront plus de traitement médical, de logement, d'argent, etc. \* (\* selon les plus dernières nouvelles, ce point pourrait devenir un peu moins grave avant la finalisation de la loi)
2. Le gouvernement allemand est en train de créer un nouvel type de document: «l'attestation sur l'obligation exécutoire de quitter le pays». Si l'expulsion d'une personne n'est pas possible pour des raisons attribuées à cette personne, il ou elle va perdre son permis de travail, emploi-formation et ne va plus recevoir d'aide social.
3. Ce nouveau règlement touchera aussi les réfugiés qui ont maintenant un soi-disant «Duldung» (suspension temporaire d'expulsion). Pratiquement, cela entraverait tous les avantages de du nouveau «règlement de résidence» (Bleiberechtsregelung) qui sont entrés en vigueur récemment. La même chose se produira si les autorités (Ausländerbehörde) croient qu'un-e réfugié-e est venu-e en Allemagne pour son système de protection sociale, si la demande d'asile a été rejetée comme «manifestement infondée», ou si la personne concernée est citoyen-ne d'un «pays d'origine sûr».
4. Contrairement à son intention proclamée d'accélérer la procédure d'asile, l'ébauche légalise la mauvaise pratique de BAMF (Office Fédéral des Migrations

et des Réfugiés) de donner aux demandeurs d'asile ce qu'on appelle «BÜMA» (certificat attestant l'inscription comme demandeurs d'asile). En conséquence, les gens devront attendre encore plus longtemps avec la BÜMA avant de pouvoir enfin demander l'asile.

5. L'ébauche prévoit également que la police frontalière elle-même puisse vérifier quel pays membre est responsable de la procédure d'asile. Cela va dans la direction d'emprisonnements rapides et d'expulsions Dublin sans aucun recours.
6. Les demandeurs d'asile seront obligés de rester dans un centre d'accueil pendant six mois (maintenant trois mois au maximum). Pendant cette période, les réfugiés ne recevront que de coupons ou de produits alimentaires au lieu d'argent. Il sera possible d'obliger tous les gens venant des «pays d'origine sûr» de rester dans ces camps jusqu'à ce qu'ils soient expulsés.
7. Le gouvernement veut réintroduire la Residenzpflicht («obligation de ne pas quitter le district») qui venait d'être presque abolie.
8. Le gouvernement veut étendre la possibilité d'arrêter les demandeurs d'asile directement à l'aéroport quand ils arrivent en Allemagne par avion.
9. Le gouvernement veut ajouter l'Albanie, le Kosovo et le Monténégro à la liste des «pays d'origine sûr».
10. Les autorités (Ausländerbehörde) seront obligées de ne plus annoncer les expulsions, même si la personne concernée a vécu ici depuis des années avec un «Duldung» (sans permis de résidence légale).
11. Dans les cas (un peu rares) où des tiers, par exemple un membre de famille ou une institution, ont signé un engagement disant qu'ils vont payer tout les frais provenant du séjour d'un-e réfugié-e dans l'Allemagne, cet engagement ne va plus se terminer – comme jusqu'à présent – au moment que la personne concernée soit acceptée comme réfugié-e. Ces tiers devront donc payer pour toujours et à jamais.